



MONDES UNIVERSITAIRES

Rapports
Schwartz et Hoffmann :
qui veut chasser des millions ?



INTERNATIONAL

Inanité des
classements d'universités



ENTRETIEN

Avec Aurélie Trouvé



ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les dégâts
de la politique Sarkozy

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 567 SEPTEMBRE 2008

e s n e s u p

DOSSIER

Venir étudier en France



NOUS VOUS CONNAISSONS BIEN. ENSEMBLE NOUS VOUS **PROTÉGEONS MIEUX.**

À la MAIF et à l'Autonome de Solidarité, nous accompagnons et protégeons, depuis toujours, les professionnels de l'éducation que vous êtes, en vous assurant dans toutes les circonstances de votre vie personnelle comme professionnelle.

Tous deux partenaires issus de l'économie sociale, nous sommes dédiés par vocation première, aux personnels de l'éducation.

Présents à vos côtés, à chaque instant de votre vie, nous connaissons tout de votre métier, des difficultés rencontrées et des risques encourus, dans le monde d'aujourd'hui tout particulièrement.

Afin de répondre plus efficacement à vos nouvelles attentes et faire face à l'évolution constante de votre métier, nous avons uni nos compétences. Cette alliance nous permet aujourd'hui de vous proposer une offre unique et performante associant protection et proximité.

L'Offre Métiers de l'Éducation, que nous vous proposons conjointement, vous permet de bénéficier des meilleures prestations et garanties spécifiques à nos deux organismes afin de mieux vous protéger, de vous accompagner et de vous défendre chaque jour dans l'exercice de votre métier.

Nouveau : Offre Métiers de l'Éducation
VOTRE MÉTIER A TOUT À Y GAGNER



Réussir l'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur !

→ par Jean Fabbri
secrétaire général du SNESUP-FSU

La France n'a pas encore rendu lisible et stimulant pour tous les jeunes et leurs familles le « passage » qui conduit au-delà des études secondaires. La structure et le sous-financement – bien plus inégal que dans les lycées – du post-bac français en sont des causes majeures. La concurrence entre les universités (institutionnalisée par la loi LRU de l'été 2007) pour des formations au demeurant encore généralistes, et de celles-ci avec les classes préparatoires n'aide pas. Les universitaires n'ont été que très partiellement entendus lors de la préparation du « plan licence », lancé en décembre. La volonté des enseignants du supérieur d'apporter tant une formation généraliste que d'aborder avec les étudiants des contenus disciplinaires attractifs significatifs d'une forme de rupture avec les études secondaires, ne peut s'accommoder ni de la vision très tubulaire des filières que veut figer le ministère ni des 900 suppressions d'emplois universitaires prévues au budget 2009.



La conception ministérielle qui entend aligner les orientations des nouveaux étudiants sur la seule performance de leur parcours scolaire initial, ignore la dynamique de la découverte des savoirs dans l'environnement universitaire. Quelques heures annuelles d'enseignement de plus en première année – mises en concurrence avec des dispositifs d'aide à l'orientation, à l'acquisition des connaissances ou avec des formes de tutorat – laissent encore les universités françaises à la traîne en Europe. L'avenir, les étudiants, les universités méritent un effort moins homéopathique !

Dès le 4 septembre avec la « nuit des IUFM », le 15 septembre dans une large unité au CNESER, devant la ministre et dans la rue le 18 septembre, les choix du gouvernement qui creusent les inégalités, tentent de faire exploser le service public (brader la poste !) et de casser les statuts, ont été contestés. D'autres rendez-vous, pour un mouvement d'ampleur se dessinent. Le SNESUP appelle tous les universitaires à y contribuer.

ACTUALITÉ 4

- Fichier « EDVIGE » : la vie des autres, version française
- La franchise, l'accès aux soins primaires et la forfaitisation
- La réforme du temps de travail ou la régression sociale en pratique

MÉTIER 7

- Précarité : le SNESUP s'organise pour le combat
- Bilan des CAPN des agrégés

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Rapports Schwartz et Hoffmann : qui veut chasser des millions ?
- Proposer pour peser

DOSSIER 9

Venir étudier en France

Le discours officiel présente comme louable le projet de jeunes étrangers de venir étudier en France. Mais ceux qui franchissent le pas sont souvent amenés à « galérer » : obtention du visa pour certains... logement cher – exigü – éloigné... anonymat trop fréquent au sein du cursus. Les mesures en cours sur l'immigration choisie, le financement d'État des universités à l'aune des taux de réussite, font planer le spectre d'une porte d'entrée plus étroite. Des établissements à l'affût de la demande solvable plombent la facture sans pour autant assurer aux cohortes arrivant dans le cadre d'une convention un accueil de qualité. Ces manques à gagner n'effacent pas la part de belles réussites, que nombre d'acteurs prévenants s'attachent à faire advenir.



© startofotograf/istockphoto.com

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- La vague « B » d'habilitation au CNESER
- Porter la recherche au cœur des missions du supérieur

ENTRETIEN 19

- avec Aurélie Trouvé

INTERNATIONAL 20

- Inanité des classements d'universités

CULTURE 21

- Enseigner sur le fil du rasoir

SOCIÉTÉ 22

- La demande de mort n'est jamais l'ultime liberté

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 23

- Les dégâts de la politique Sarkozy

ÉPHÉMÉRIDE

3 OCTOBRE

Journée d'études organisée par le SNESUP à l'IUFM de Créteil - Site de Saint-Denis :
Quelles recherches pour la formation des enseignants ?
Quels liens entre la formation des enseignants et la recherche ?

SAMEDI 4 OCTOBRE

États Généraux de la Formation des Enseignants à l'appel de nombreuses organisations syndicales ou associations (FSU, UNSA, SGEN-CFDT, CGT Éducation, Ligue de l'enseignement, FCPE...) et de personnalités du monde éducatif, à l'université Paris 12-Créteil.

7 OCTOBRE

Journée interprofessionnelle unitaire sur le pouvoir d'achat, l'emploi, la protection sociale, les services publics.

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Manifestation nationale à Paris : « L'éducation est notre avenir : il ne doit pas se décider sans nous ! »

Fichier « EDVIGE » : la vie des autres, version française

→ par Hélène Franco, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature

Le fichier « Edvige » illustre la volonté gouvernementale de stigmatiser et de pénaliser ceux qui participeraient à des mouvements sociaux.

Créé par un décret publié le 1^{er} juillet dernier au *Journal officiel*, le traitement informatisé de données à caractère personnel dénommé « EDVIGE » (anagramme de « Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale ») a suscité une très forte mobilisation, malgré la période estivale, visant à obtenir son retrait. Près de 100 000 signataires et des centaines d'organisations à ce jour ont fait part de leur vive opposition à ce fichier à travers une pétition lancée le 10 juillet (<http://nonaedvige.ras.eu.org/>). Pourquoi un tel émoi, alors que, comme les éternels blasés n'ont pas manqué de le rappeler, des millions de Français sont d'ores et déjà mis en fiches à divers titres ? Et puis, rappelaient les mêmes bons esprits, les renseignements généraux ne savent-ils déjà pas tout sur les militants en vue ? En réalité, le fichier « EDVIGE », s'inscrit dans la mise en place d'une société de fichage et de surveillance généralisés (près de 40 fichiers de police et de gendarmerie sont actuellement actifs), mais présente des aspects particulièrement dangereux pour les libertés :

– par son caractère extensif : le fichier « EDVIGE » tend à recueillir des données à caractère personnel tant sur les « personnes physiques ou morales ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui jouent un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif » ainsi que les « individus, groupes, organisations et personnes morales qui, en raison de leur activité individuelle ou collective, sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ». À noter que peuvent aussi être concernées des personnes mineures, à partir de 13 ans

pour chacune de ces deux catégories. Le flou des notions retenues permet le fichage de millions de personnes – par son caractère intrusif : pourront notamment être collectées des données telles que les « signes physiques particuliers et objectifs, photographies et comportement, des informations fiscales et patrimoniales, les déplacements, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, la vie sexuelle et l'état de santé » des personnes concernées.

▼
Le fichier « EDVIGE » comporte des atteintes particulièrement dangereuses à la vie privée et à la vie démocratique
▲

Ce fichier est à mettre en relation avec une volonté gouvernementale manifeste d'intimider, de stigmatiser et de pénaliser ceux qui participeraient à des mouvements sociaux : en juillet, une circulaire du Garde des sceaux incitait les parquets à engager des poursuites pénales contre les militants d'une mystérieuse « mouvance anarcho-autonome » (sic) et des responsables de la majorité multipliaient les déclarations contre les militants du réseau éducation sans frontières (RESF), les accusant d'être des « fauteurs de troubles ». Interrogé par le magazine *Têtu* le 14 juillet 2008 sur les finalités du fichier « EDVIGE », M. Gachet, porte-parole du ministère de l'Intérieur, a d'ailleurs reconnu sans fard qu'il ne s'agit pas de fichier les personnes « en tant que telles », mais en raison de leur « militantisme » (<http://www.tetu.com>).

Le fichier « EDVIGE » comporte donc des atteintes particulièrement dangereuses à la vie privée et à la vie démocratique, dans un contexte où les progrès technologiques nécessitent des moyens de contrôle qui sont, en l'espace, quasi inexistantes. Le Syndicat de la magistrature, avec bien d'autres organisations, poursuivra les actions militantes et juridiques, jusqu'au retrait de ce décret scélérat. ●

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédacteurs en chef :
François Bouillon, Gérard Lauton,
Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
Alain Policar

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
CAG, Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Flickr

La franchise, l'accès aux soins primaires et la forfaitisation

→ par Bruno Ventelou, chargé de recherches au CNRS

Redéfinir le système en pensant à agir sur l'offre de soins, et non pas seulement sur la demande serait un moyen de préserver la solidarité et l'attention aux plus démunis.

La franchise dans l'assurance automobile a deux fonctions, l'une, accessoire, est de pousser les assurés à moins déclarer de « petits sinistres », l'autre, plus fondamentale, permet de discriminer les « hauts risques » et les « bas risques » par la variabilité des contrats offerts : les mauvais conducteurs fuient les contrats à franchise élevée et peu chers, et achètent des contrats coûteux, mais sans franchise ; cela s'appelle de l'autosélection. Ce n'est que justice, puisque les prises de risque des mauvais conducteurs ne sont plus solvabilisées par les bons.

QU'EN EST-IL DE LA TRANSCRIPTION DE CES PRINCIPES À LA SANTÉ ?

L'autosélection est justement ce que l'on ne veut pas : elle conduirait à ne plus faire financer les dépenses des malades par les cotisations de l'ensemble de la population. Aussi l'assurance santé française ne propose-t-elle à ce jour qu'un « contrat unique » pour que personne ne puisse fuir la solidarité. Mais le premier effet de la franchise, moins déclarer les « petits sinistres », accessoire dans l'assurance automobile, est dangereux en matière médicale. Transposé à la santé, cela revient à dire que les assurés pourraient, face à une augmentation du coût ressenti de la santé, renoncer à certains soins. Surtout, l'augmentation du co-



La solidarité au compte-gouttes.

paiement par les assurés risque de retarder l'accès aux soins des personnes les plus éloignées du système de santé, par la distance culturelle, l'absence de mutuelles ou la distance géographique (les quartiers pauvres sont moins bien dotés en médecins libéraux). L'exemption de franchise pour les bénéficiaires de la CMU ne supprime pas le problème. Il y a plus de dix millions de personnes entre le seuil de CMU et le niveau du SMIC par unité de consommation : on sait qu'à état de santé identique, ces personnes sont, à la fois, les moins promptes à la démarche de consultation et celles qui évoquent le plus fréquemment un motif financier pour expliquer leur renoncement aux soins.

Il existe en France de lourdes inégalités de santé, notamment en matière d'accès à certaines spécialités ou en termes de mortalité prématurée. Une meilleure réforme viserait donc à « taxer » le second temps du parcours de soins, une fois pleinement réalisée la séquence, dépistage, premier diagnostic et prescription. Un tel agencement entrerait en résonance avec le « parcours de soins » et le dispositif « médecin traitant », assumé à plus de 95 % par les généralistes. Dans

une démarche de responsabilité globale sur l'état de santé des patients, il est parfaitement logique de laisser ouvert l'accès au médecin de premier recours ; c'est à lui de prodiguer les conseils de prévention et de décider, sur la base de son premier diagnostic, si l'état de santé de la personne mérite que le second temps du parcours de soins soit enclenché. Cela suppose que ce premier soin ne soit plus un « acte isolé », rémunéré en tant que tel, mais plutôt une mission générale corres-

▼
Le premier soin ne doit plus être un « acte isolé », mais plutôt une mission générale correspondant à un abonnement du patient chez son médecin ▲

pondant à un abonnement du patient chez son médecin traitant. Chose qui devient réalisable si l'on rémunère le médecin forfaitairement, en échange d'une prise en charge globale du patient : de sa première consultation de prévention aux différentes consulta-

tions intervenant ensuite, en cas de maladie avérée.

Redéfinir le système en pensant à agir sur l'offre de soins, et non pas seulement sur la demande comme il est d'usage depuis tant d'années, pourrait permettre d'inverser la tendance. Ce serait un moyen de préserver la solidarité et l'attention aux plus démunis, sans pour autant baisser les bras devant les déficits. ●



Insécurité sociale ? !

La réforme du temps de travail ou la régression sociale en pratique

→ par Alain Policar

La politique gouvernementale cherche à faire croire que la diminution de la durée du travail réduirait la richesse et l'emploi. L'analyse théorique ne confirme pas ce point de vue.

On retiendra le 7 juillet 2008 comme une date particulièrement sombre dans l'histoire sociale. Elle consacre, de fait, l'abolition des journées dites de récupération du temps de travail instaurées par les lois Aubry de 1998 et 2000 afin de compenser le passage de 39 à 35 heures chez les salariés dont la journée de travail ne peut être chronométrée. Désormais, un simple accord d'entreprise, et non plus une convention collective de branche, permettra de franchir la durée annuelle légale de travail de 218 jours avec une limite, en tenant compte du repos hebdomadaire obligatoire et des congés payés, de 282 jours ! À défaut d'accord, un amendement précise cependant que le maximum de jours travaillés ne peut dépasser 235. En tenant compte de l'obligation de repos quotidien de 11 heures, cela signifie un plafond de 3 055 heures, ce qui, comme l'a rappelé le député PS Alain Vidalies, nous ramène entre 1919 et 1935 ! Il faut bien comprendre que parvenir à 235 jours, lorsqu'on enlève deux jours par semaine pour les samedis et les dimanches, 5 semaines de congés payés et le 1^{er} mai (soit précisément 130 jours), implique de travailler le 1^{er} janvier, le 15 août ou le 14 juillet (liste non exhaustive) ! En cas de refus du salarié, on peut imaginer que, dans les grandes entreprises, sera brandie la menace de la délocalisation et, dans les petites, sans représentants du personnel, celle de la perte de l'emploi.

Cette politique, outre le désir de restauration d'un ordre moral d'essence vichyste, est fondée sur l'idée qu'il faut travailler plus et que, dès lors, les 35 heures ont été une erreur. Chacun sait que ce type d'opinion exprime un désaccord politique sur le partage des fruits de la croissance. Mais les contempteurs de la réduction du temps de travail ont généralement l'habileté de laisser croire que leur point de vue est purement tech-



nique : c'est l'activité qui créerait la richesse et l'emploi et on réduirait l'une et l'autre en imposant une diminution de la durée du travail. Il faut le dire clairement : l'observation des faits en longue période dans les pays développés montre que la proposition selon laquelle l'augmentation du travail de chacun entraîne une hausse de la production et une réduction du chômage n'est pas confirmée.

Il faut se tourner vers l'analyse théorique pour y voir clair. Il existe deux conditions qui, si elles étaient remplies, pourraient établir un lien causal entre augmentation individuelle du travail et hausse de la production. Il serait nécessaire, pour une économie isolée du reste du monde, que les salariés décident du niveau de leur activité et que la production ne soit limitée que par l'offre (c'est-à-dire que toute

production supplémentaire trouve une demande permettant de l'écouler). Or on sait bien que c'est l'employeur qui décide du niveau global d'heures travaillées et de sa répartition et qu'il n'augmentera ce niveau que s'il anticipe une progression de la demande. Ces conditions, faut-il le préciser, ne sont jamais réunies (voir Billaudot, 2007).

Il existe d'autres arguments, et non des moindres, pour combattre l'idée selon laquelle les Français travailleraient trop peu. Selon le BLS (*Bureau of labor statistics*, organisme du ministère fédéral américain du travail), une personne qui

occupe un emploi en France a produit en moyenne 73 400 dollars de richesses en 2006 contre 65 700 pour un Anglais, 59 900 pour un Allemand et 57 800 pour un Japonais (seuls les Américains et les Belges font mieux). Si, depuis 1997 et les 35 heures, l'écart en faveur des Français s'est un peu réduit, c'est précisément parce que la réforme du temps de travail avait pour fonction de corriger une situation absurde : la France était à la fois un des pays développés où ceux qui occupent un emploi produisent le plus de richesses et un de ceux où le chômage est le plus élevé (Duval, 2008).

Il faut encore souligner que la politique sarkozyste (cf. la loi TEPA) est, quoi qu'on en dise, extrêmement coûteuse pour les comptes sociaux et le budget de l'État (au moins 5,5 milliards en 2008). Ces coûts impliquent des menaces sur la capacité à produire les biens collectifs nécessaires à la croissance, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la recherche, et à la cohésion sociale. Le pouvoir ne semble pas avoir perçu que travailler plus longtemps est une caractéristique des pays pauvres et arriérés. De surcroît, le recours aux heures supplémentaires apparaît comme un retour à l'ordre masculin du travail industriel, alors que nous avons précisément commencé à en sortir avec les 35 heures. ●

Les coûts engendrés par la loi TEPA impliquent des menaces sur la capacité à produire les biens collectifs nécessaires à la croissance et à la cohésion sociale

RÉFÉRENCES

Bernard Billaudot, « Les 35 heures n'ont pas été une erreur... et les erreurs commises sont réparables », *Revue de la régulation*, n° 1, 2007.

Guillaume Duval, *Sommes-nous des paresseux ?* Seuil, 2008.



Précarité : le SNESUP s'organise pour le combat

→ par Noël Bernard

Le secteur SDP met en place un nouveau sous-secteur « Non-fonctionnaires ».

Aussi bien la loi LRU sur l'enseignement supérieur que la Révision Générale des Politiques Publiques réformant la fonction publique donnent un coup d'accélérateur à l'emploi de collègues non titulaires aussi bien comme administratifs que comme enseignants ou enseignants-chercheurs. Jusque-là ces emplois étaient déjà nombreux dans le supérieur, tant pour les jeunes chercheurs que dans certaines structures comme les centres de langue ou de français-langue étrangère (FLE). La loi LRU et ses décrets introduisent le recours sans limite aux CDD et aux CDI qui constitue un enjeu majeur des combats à venir.

La journée contre la précarité de la FSU en mars 2008 a montré la multitude de situations souvent intolérables

▼
Il faut voter massivement pour les listes de la FSU afin de manifester la volonté de combattre la mise en extinction de la fonction publique
 ▲

dans l'ensemble du système éducatif, la surdité du gouvernement qui nie cette réalité, et aussi la colère et la détermination des collègues. Le manifeste lancé lors de cette journée (voir notre site, ndoc 3555) rejoint la position résolue du SNESUP de lutte contre la précarité. Pour mieux organiser la lut-

te, pour aider concrètement les collègues en situation précaire, pour informer les non-fonctionnaires sur leurs droits, le secteur « Situation des Personnels » du SNESUP met en place un nouveau sous-secteur « Non Fonctionnaires ».

Ce secteur assurera un triple rôle d'aide individuelle, d'appui aux camarades siégeant dans les instances représentatives, et d'organisation des luttes pour la résorption de la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail et de carrière des non-fonctionnaires dans la diversité de leurs statuts.

N'hésitez pas à faire appel à lui pour vous soutenir face à vos difficultés ou pour répondre aux questions que vous vous posez sur vos statuts, à l'adresse :

non-fonctionnaires@snesup.fr

Deux instances nouvelles, les Comités techniques paritaires (CTP) et les commissions consultatives paritaires (CCP) sont en cours de création dans les universités : les premières ont pour rôle de définir les règles de gestion des personnels (titulaires ou non titulaires), les secondes, réservées aux contractuels, se prononceront sur toutes les mesures individuelles concernant ces collègues. En votant massivement pour les listes communes des syndicats de la FSU vous manifesterez la volonté de combattre avec nous la mise en extinction de la fonction publique, d'empêcher des charges de travail ou des salaires arbitraires et inégaux, et de stabiliser sur leur emploi les collègues auxquels le bon fonctionnement des universités doit beaucoup. ●

Bilan des CAPN des agrégés (accès au corps par liste d'aptitude et accès à la hors classe)

→ par Alain Policar

Il faut augmenter le quota des nominations par liste d'aptitude et le nombre d'emplois budgétaires de la hors-classe.

Il faut, en premier lieu, souligner l'extrême difficulté de ces promotions. Le taux (nominations sur candidatures) est de 2,55 % pour la liste d'aptitude (la baisse des postes aux concours de l'agrégation devrait diminuer encore ce chiffre) et le ratio promus/promouvables pour l'accès à la hors classe, pourtant en augmentation, n'est que de 6,2 %.

La philosophie de la liste d'aptitude a été, il y a quatre ans, profondément modifiée. Désormais, il ne s'agit plus exclusivement de promouvoir des professeurs particulièrement méritants, mais aussi, et surtout, de recruter dans un nouveau corps. Ce changement de philosophie connaît cependant, depuis l'an dernier, une souplesse d'application bienvenue, la nomination, autrefois refusée aux professeurs de plus de 60 ans, ayant été obtenue dans un nombre significatif de cas. Néanmoins, nombreux sont les professeurs expérimentés qui n'obtiendront jamais cet-

te légitime reconnaissance. Notons encore que, le plus souvent, de longues années sont nécessaires pour qu'une candidature aboutisse. L'attention des commissaires académiques doit être attirée sur les fréquentes erreurs d'interprétation : le fait qu'un collègue, bien classé et/ou assez âgé, ne soit pas promu n'indique aucunement qu'il ne le sera jamais. Il est donc inopportun de retirer des listes des Capa des collègues qui y séjournent depuis 6 ou 7 ans.

La mise en place d'un barème et l'augmentation du quota (1/5 des postes mis au concours lors de l'année N-1, au lieu de 1/7) seraient les moyens efficaces d'une plus grande justice.

Quant à l'accès à la hors-classe, depuis la note de service de novembre 2004, une majorité de professeurs ayant atteint 4 années d'ancienneté dans le 11^e échelon s'en trouve exclue en raison principalement du caractère déterminant, et discrétionnaire, de la bonification rectorale

ainsi que des caractéristiques du barème : écrasement des écarts entre les échelons et de l'ancienneté dans le onzième, disparition de la bonification pour ceux ayant dépassé 4 ans dans cet échelon. A cela s'ajoutent les pratiques contraires à l'esprit de la promotion, essentiellement les modifications des avis d'une année à l'autre, au rythme des changements de chef d'établissement, alors que le jugement doit concerner l'ensemble de la carrière.

Il y a néanmoins des motifs de satisfaction, au premier rang desquels figure l'attention accordée à l'étude des situations singulières. En particulier, les collègues victimes des conditions d'attribution des points d'échelon, s'ils bénéficiaient de la bonification rectorale maximale et s'ils avaient 4 années ou plus d'ancienneté dans le 11^e échelon, ont été promus. Il convient de rappeler avec vigueur aux membres des commissions académiques que ces dossiers doivent impérativement être transmis à la CAPN.



tivement être transmis à la CAPN.

La priorité reste la nécessité d'augmenter le nombre d'emplois budgétaires et de modifier l'équilibre du barème afin de faire de la hors classe le terme de la carrière de tous les agrégés. ●

Pourquoi je suis à la GMF ?

"Parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture"



"que tous tarifs sont vraiment ajustés"



"qu'ils me protègent même au travail"



"que c'est aussi l'assurance de ma maison,"



et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y tiennent !



GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/min) ou sur **www.gmf.fr**

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurances et la Sauvegarde.



www.gmf.fr - 0820 809 809 - 0,12€ TTC/min - 45930 Orléans cedex 9



Venir étudier **en France**

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton

Le discours officiel présente comme louable le projet de jeunes étrangers de *venir étudier en France*. Mais ceux qui franchissent le pas sont souvent amenés à « galérer » : obtention du visa pour certains... logement cher – exigü – éloigné... anonymat trop fréquent au sein du cursus. Les mesures en cours sur l'immigration choisie, le financement d'État des universités à l'aune des taux de réussite, font planer le spectre d'une porte d'entrée plus étroite. Des établissements à l'affût de la demande solvable plombent la facture sans pour autant assurer aux cohortes arrivant dans le cadre d'une convention un accueil de qualité. Ces manques à gagner n'effacent pas la part de belles réussites, que nombre d'acteurs prévenants s'attachent à faire advenir.

Comme évoqué ci-contre, une « jeunesse mondialisée dans ses pratiques culturelles et dans son imaginaire » aspire à pouvoir effectuer une part de ses études sous d'autres latitudes. Multiples, les motivations de ces projets d'études à l'étranger procèdent du désir et de la raison. Elles peuvent tenir à la découverte valorisante d'un autre contexte, mais aussi à la difficulté de réaliser son projet dans son pays. Cette *mobilité étudiante* est ici traitée sous l'angle des études en France avec des témoignages instructifs sur la manière d'accueillir : délivrance du titre de séjour (page 14), conditions de vie et d'études (page 13)... Plus rare est l'expression des jeunes étrangers sur les méthodes et contenus pédagogiques des cursus français par comparaison avec ceux du pays d'origine. La présence dans nos établissements de cette *jeunesse mondialisée* offre l'occasion d'observer le miroir qu'ils nous tendent et d'enrichir le débat critique sur le contexte français. Notamment pour un accueil et un accompagnement dignes de ce nom, parfois aux antipodes d'une image prestigieuse à l'étranger (page 15). Comment sont traitées les piles de dossiers des candidats ? Conditions d'accueil et conditions de réussite requièrent la même démarche de la part du pays hôte : prendre en compte et respecter l'arrivant tel qu'il est, avec ses atouts et ses handicaps, ses besoins spécifiques et ses aspirations. La France aurait, sur le plan des mentalités, comme sur celui des mesures concrètes et des moyens afférents, une singulière marge de progression...

→ par Gérard Lauton

Les étudiants étrangers en France

→ par Saeed Paivandi, Université Paris VIII et Observatoire de la Vie Étudiante (OVÉ)

Analyser les déterminants des migrations étudiantes en France, évaluer et comparer les politiques menées sur ce point, recenser les conditions de l'accueil, de l'insertion sociale et du parcours universitaire des jeunes étrangers : tel est l'objet de l'enquête' réalisée par l'auteur qui en livre ici quelques résultats significatifs.

L'enseignement supérieur a accueilli en 2007-2008 près de 262 000 étudiants étrangers, soit plus de 11,5 % de la population étudiante. Malgré la stagnation des deux dernières années, ce nombre a progressé (72 % depuis 1998), ce qui s'observe dans la plupart des pays développés². À partir du début des années 1980 les pays du Nord ont progressivement réorienté leurs politiques sur ce point : Amérique du Nord, Japon, Australie, Europe ont cherché à attirer un maximum de ces jeunes. La mobilité internationale est devenue une dimension essentielle du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde³. Mais cette ouverture internationale n'est pas nouvelle pour des pays comme la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni, qui ont une longue tradition d'accueil sur leur territoire. Après la Seconde Guerre Mondiale, cette politique d'accueil s'est poursuivie en vue d'accroître l'influence économique et politique, le rayonnement culturel et scientifique. Aujourd'hui, l'affluence de ces populations étrangères revêt une nouvelle dimension, liée cette fois aux mutations sociales, économiques et technologiques. La mondialisation du marché de la compétence, du savoir et de la formation modifie la nature et la signification de l'accueil des étudiants. Certains pays développés tendent à pallier les insuffisances propres à l'inscription des jeunes nationaux dans certains cursus de première importance – particulièrement scientifiques – en les « ouvrant » aux étudiants et chercheurs étrangers.

D'où une tendance à assujettir la politique d'accueil à l'objectif de cerner et de cibler les



flux migratoires. L'enseignement supérieur est devenu un canal stratégique de captation de la « matière grise » d'autres pays. Une concurrence ouverte, et de plus en plus agressive, se développe. De nouveaux acteurs émergents, tels l'Australie ou le Japon, sont devenus de puissants pôles d'attraction pour les jeunes en quête de formation supérieure. En outre, ces migrations étudiantes reflètent le poids accru des objectifs économiques et de l'intervention des entreprises dans la sphère universitaire, comme en Chine avec une demande des entreprises qui s'y sont installées pour l'accueil dans les universités du Nord d'étudiants chinois⁴. Un nouveau paysage se dessine en terme de migration estudiantine.

La croissance du nombre des étudiants étrangers s'inscrit dans un contexte culturel et social favorable au niveau mondial, avec une jeunesse « mondialisée » dans ses pratiques culturelles et dans son imaginaire. Les moyens techniques et communicationnels, facilitant échanges et voyages, jouent sur les représentations du temps et de l'espace. Les jeunes font au quotidien l'expérience d'une déterritorialisation des normes et des pratiques, s'inscrivant ainsi dans une nouvelle culture de mobilité propice aux voyages d'études.

En France, à la fin des années 1970, en pleine crise de démographie universitaire, les autorités ont tenté de freiner les flux d'entrée afin de concentrer leurs efforts sur la prise en charge des jeunes Français. Durant deux décennies, le pays a connu une stagnation de ses effectifs étrangers dans le supérieur, perdant sa deuxième place au niveau mondial, au profit du

▼
L'enseignement supérieur est devenu un canal stratégique de captation de la matière grise d'autres pays
▲

Royaume-Uni et de l'Allemagne. Des rapports condamnant l'immobilisme français dans ce domaine ne datent que de la fin des années 1990.

En août 2001, les ministres de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères posaient comme « une priorité de leur action » l'accueil des étudiants étrangers en France comme composante à part entière, de facto, de la diversité de la population estudiantine. D'où une politique d'« ouverture » visant à mieux identifier et orienter les candidats aux études supérieures en France, à maintenir le rang de l'université française et à diversifier les origines géographiques de cette population spécifique, avec des dispositifs sans impact manifeste sur l'accueil effectif des étudiants étrangers en France.

Vivre les ruptures

Être à la fois étranger et étudiant ne renvoie pas uniquement à un statut juridique différent. L'étudiant étranger est un individu qui étudie et vit en dehors de son pays d'origine, et qui est perçu comme tel dans son pays d'accueil, ce qui dans l'imaginaire collectif lui octroie un statut particulier, à la jonction⁵ entre deux statuts : il est censé partir, mais pas tout de suite. De même, il peut décider de s'installer dans le pays qui l'a accueilli. Quittant un environnement familial, il fait l'expérience d'un faisceau de « ruptures » déroutantes (relations interpersonnelles, performance linguistique, normes et codes pédagogiques et sociaux, exigences et disponibilité des enseignants, réalisation des devoirs, rythme des cours et modalités de leur organisation, connaissances disciplinaires et méthodologiques, examens...). Avec en outre un décalage institutionnel et social, ainsi qu'une solitude affective qui, pour

L'enquête de l'OVÉ sur les étudiants étrangers en 2005 révèle l'état actuel médiocre de l'accueil et de l'accompagnement dans les universités françaises

n'être que temporaire, n'en est pas moins douloureuse.

Il est contraint de développer une capacité d'adaptation intelligente, de réinstaurer de nouveaux liens, repères et habitudes tant sur le plan universitaire que sur le plan humain. Il doit comprendre, décoder et pratiquer le nouveau modèle culturel.

Les résultats de l'enquête de l'OVÉ⁶ sur les étudiants étrangers en 2005 révèlent l'état actuel médiocre de l'accueil et de l'accompagnement dans les universités françaises. L'enquête a distingué plusieurs types de ruptures liées non plus à l'installation mais à la réussite des études dans un pays étranger. En premier lieu, la rupture curriculaire concerne les différences au niveau des connaissances disciplinaires, méthodologiques, de la culture générale et du savoir-faire. La rupture linguistique (non-francophones) et les codes propres à la langue universitaire (tous). La rupture pédagogique, liée à la « façon d'enseigner » et à la « façon d'étudier » en France. La rupture institutionnelle (relations entre étudiants, avec l'administration, les équipements...) et la rupture socioculturelle. Ces cinq ruptures menacent les étudiants étrangers plus que tous les autres.

Dans un autre registre, la pratique du français à l'Université joue un rôle capital dans l'intégration et la socialisation : lire, écrire,

parler et comprendre constituent autant de compétences transversales et de pratiques socialisatrices. C'est au cours de son processus d'adaptation que l'étudiant étranger se construit une nouvelle identité. Cette construction identitaire confine, selon les cas, soit à un chantier minutieux, soit à un « bricolage » fragile. Mais dans l'ensemble, les jeunes interrogés se sentent relativement intégrés, et réussissent assez bien leur « passage » : le sentiment d'isolement n'est exprimé que par une minorité, et les conditions d'études sont plus volontiers mises en avant que la solitude pour expliquer les éventuels échecs. ●

(1) Enquête sur un échantillon de 1 715 étrangers inscrits en 2005-2006 dans dix universités (Paris, Nantes, Nice, Strasbourg, Lyon...). Résultats complets à paraître en octobre 2008 (R. Ennaffaa, S. Paivandi, Doc. Fr.). Cf. *OVE-Info* n° 17 « Venir étudier en France ».

(2) Au plan mondial, le nombre de jeunes en études supérieures à l'étranger a été multiplié par 2,5 en 20 ans : 1 million en 1985, 2,8 millions en 2006. Plus de 85 % d'entre eux s'inscrivent dans des pays de l'OCDE ; 70 % viennent des pays dits « du Sud » (cf. Unesco).

(3) Cf. OCDE (2006), les USA accueillent près de 22 % des étudiants étrangers du monde, suivis par : Angleterre (11 %), Allemagne (10 %), France (9 %). Nouvelles destinations : Australie, Suède, Japon, Nouvelle-Zélande...

(4) Nombre d'étudiants chinois en France : 1 130 en 1997, près de 16 000 aujourd'hui.

(5) Le sociologue allemand G. Simmel distinguait deux types d'individus en mobilité dans *Digressions sur l'étranger*. Sur le sens et la représentation de l'étranger dans l'imaginaire collectif, il distingue le voyageur arrivé un jour et reparti le lendemain et la personne qui vient et qui reste.

(6) Cf. note n° 1.

Étudiants et partenariats étrangers à Paris-Sud

→ par Annick Suzor-Weiner, vice-présidente chargée des relations internationales de l'Université Paris-Sud

La dynamique de développement des cursus et des laboratoires de Paris-Sud bénéficie d'une politique ambitieuse d'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers.

Gérard Lauton : *Dans quel esprit animez-vous les Relations Internationales de Paris-Sud ? Comment s'y inscrit l'accueil d'étudiants étrangers ?*

Annick Suzor-Weiner : Nous œuvrons avant tout à une « nouvelle culture » d'université tournée résolument vers le monde avec de véritables partenariats internationaux aptes à struc-

turer nos collaborations sur la durée, au niveau des Masters, Écoles Doctorales et laboratoires. Cet élan vers l'international est attesté par le nombre d'étudiants étrangers (4 100 en 2005, 5 200 en 2008) et des partenariats. Trois priorités : inscrire Paris-Sud dans *l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche* ; développer des partenariats de formation avec

les universités étrangères, en particulier avec les pays émergents (*BRIC* : Brésil, Russie, Inde, Chine), mais aussi avec les pays moins avancés, en Asie du Sud-Est, Afrique et Amérique Latine ; renforcer la *synergie enseignement-recherche* par des collaborations au niveau chaudière du Doctorat (thèses en cotutelle, collèges doctoraux binationaux, partenariats d'Écoles doctorales...). ▶▶



© Paris-Sud

G. L. : *Quel panorama des filières choisies et des projets d'études et de recherche des étudiants étrangers de Paris-Sud ? Quid des nationalités (Chine...)?*

A. S.-W. : Notre faculté de médecine compte le plus fort taux d'étudiants étrangers (surtout en diplômes de spécialisation). Médecine et pharmacie ont un fort pouvoir attractif en Asie du Sud-Est (Vietnam), au Moyen Orient (Liban, Syrie...). Économie, gestion et informatique attirent beaucoup les étrangers (comme les Français !). Pourtant, il y a encore beaucoup de candidats en sciences fondamentales (biologie, maths, physique, chimie). Le Vietnam et l'Afrique (Cameroun...) nous envoient d'excellents physiciens ! Les Chinois couvrent tout le spectre, avec des points forts en droit, économie, sciences de l'information. Nombre d'entre eux sont attirés par notre Master « environnement », ce qui rend plutôt optimiste pour l'avenir (de la planète) ! La plupart des scientifiques souhaitent prolonger leur master par une thèse, ou arrivent directement en thèse, si possible en cotutelle.

G. L. : *Quel rôle peut jouer Paris-Sud dans la promotion des diplômés français, la coopération internationale, le développement des pays concernés ? Quelles retombées positives pour Paris-Sud ?*

A. S.-W. : Soutenus par Campus-France et les services culturels des ambassades, nous essayons de donner une bonne image des diplômés français, ce qui requiert dès l'arrivée un bon suivi des étudiants étrangers, tant pédagogique que logistique (accueil, logement, point douloureux !). Les questions d'actualité sont d'une part la quasi-gratuité de nos diplômés¹, d'autre part l'offre d'enseignement en anglais comme clé d'entrée avec un apprentissage progressif du français, en tout cas un bain de culture française et surtout des amitiés... L'alternative à cet accueil est l'externalisation de diplômés, soit en partenariat (diplômes doubles ou conjoints) soit en délocalisation



© Paris-Sud

Une mission de Paris-Sud sur place à Naplouse

ÉTUDIANTS PALESTINIENS À

Nous accueillons une dizaine d'étudiants Palestiniens (Master et thèse). Les universités Palestiniennes offrent en effet des Bachelors (licence en quatre ans ; cinq en filière d'ingénieur) de bonne qualité, mais peu de Master recherche et quasiment pas d'Écoles doctorales. Ayant noué des relations avec deux universités (An Najah à Naplouse, Birzeit près de Ramallah), nous sélectionnons avec elles quelques étudiants par an pour une candidature sur des bourses, principalement nos bourses « d'accueil » en Master sur fonds de l'université, et celles du Consulat de France très dynamique à Jérusalem, qui abonde le nombre de boursiers en créant des partenariats et en mutualisant les fonds. Nous proposons à sa demande des bourses conjointes type « Boursier du Gouvernement Français³ » avec un complément par l'université, une formation de six mois en français, si besoin avant leur départ, complétée à leur arrivée à Paris. Venant principalement dans des filières scientifiques (électronique, physique, biologie, médecine), ils y réussissent bien, après une période d'adaptation culturelle et linguistique ! Nous restons en lien avec leur département d'origine en prévision de leur retour. Certains sont déjà recrutés comme assistants dans ces départements et « détachés » pour poursuite d'études, leurs universités ayant un grand besoin de renforcer et renouveler leur corps professoral, pour l'encadrement de thèses et le développement de la recherche.

▼
De véritables partenariats
internationaux aptes
à structurer nos collaborations
sur la durée
▲

avec des cours principalement délivrés par des enseignants français. Nous développons de nombreux partenariats de formation en Europe et dans le monde². Nous encourageons et soutenons financièrement les thèses en cotutelle, gages de collaborations bien au-delà du doctorant et d'un encouragement au retour vers les pays d'origine, grâce à l'implication du laboratoire et des collègues

locaux. Ces relations internationales sont source de relations humaines riches et variées. Indispensables à l'ouverture et à la richesse de nos formations comme de notre recherche, elles mériteraient plus de moyens (humains, mais aussi logistiques) que les universités ne peuvent actuellement leur consacrer. ●

(1) Ne faudrait-il pas redistribuer entre pays riches et pauvres, avec des frais d'inscription raisonnables d'un côté, et des bourses de l'autre ?
(2) Chine à Pékin, Wuhan, Canton, Nanjing et Shanghai ; Russie (Tomsk, Novossibirsk), Liban, Algérie, Maroc, Tunisie, Cambodge, et surtout Vietnam (pôles universitaires français où sont « délocalisés » deux masters, futurs doubles diplômés avec l'université locale).
(3) Statut avantageux pour le logement en particulier !

« ESPACES CAMPUS FRANCE »

L'avis des intéressés sur un dispositif controversé

→ par Amadou Sondé, Collectif étudiant pour une nouvelle Afrique (CENA), Layla Rbiai, porte-parole de l'Association des étudiants marocains de Caen (AEMC). Propos recueillis par Ana Lutzky pour Animafac

Réseau d'échanges d'expériences et centre de ressources pour les initiatives étudiantes, Animafac propose depuis 1996 des instruments de développement à près de 12 000 associations (fédérations nationales...). C'est dans ce cadre que s'expriment Amadou Sondé et Layla Rbiai au sujet des ECF.

► AMADOU SONDÉ

Ana Lutzky : *Quelle est la situation pour les jeunes étrangers des nationalités représentées dans ton association qui souhaitent étudier en France ?*

Amadou Sondé : Selon l'ORES-NPdc², l'Académie de Lille compte 150 000 étudiants dont 12 736 étrangers (12 %). Leur part s'est accrue de 76 % en cinq ans. 61 % des étudiants étrangers viennent du

continent africain. Le CENA regroupe neuf nationalités. Les étudiants africains à Lille vivent globalement la même situation : difficultés administratives, logement, précarité... À part des exceptions³, les étudiants africains



Amadou Sondé

ne bénéficient d'aucun accompagnement. Ils financent leurs études soit en travaillant en parallèle, soit grâce au soutien financier de la famille. Ils sont confrontés à de grandes diffi-

cultés dans l'obtention de leur visa depuis leur pays. Beaucoup ont dû faire plusieurs tentatives avant de se voir accorder le visa d'études en France.

A. L. : *Connais-tu le système des CEF rebaptisés Espaces campus France ? Que penses-tu de ce nouveau système ?*

A. S. : J'ai beaucoup de réserves par rapport au CEF. Certes il a pour but de faciliter les démarches en les regroupant dans un seul espace. Mais il constitue aussi un filtre de sélection des étudiants étrangers. Les critères restent flous. Le candidat sera-t-il jugé sur le plan académique ou financier ? Sur la base de quotas par pays ? Seuls les étudiants « excellents » auront leur place ? En somme, j'ai peur que ce système ne soit qu'un espace qui va favoriser la fuite des cerveaux ! À mon avis, une bonne politique d'accueil des étudiants étrangers doit inclure les pays d'origine dans la réflexion en amont.

A. L. : *Les ECF doivent donc inclure un volet d'aide au retour des diplômés, de codéveloppement ?*

A. S. : Notre association mène des réflexions sur le retour des étudiants africains. Nous avons mis en place une commission pour accompagner leurs initiatives et les inciter à la création d'activité en Afrique. Si les CEF arrivent à intégrer la composante aide au retour des diplômés, ce sera un plus. Quant au terme codéveloppement, c'est juste un nouveau mot, et je n'y crois pas. Je ne sais ce qu'il désigne. De plus en plus, les pays occidentaux souhaitent attirer et garder les diplômés étrangers. Tout est fait pour les séduire ! Est-ce ça le codéveloppement ? Il faut plutôt encourager et soutenir les initiatives de retour des diplômés afin qu'ils puissent contribuer au développement de leur pays.

► LAYLA RBIAI

Ana Lutzky : *Le Maroc est l'un des plus gros pourvoyeurs d'étudiants étrangers en France,*

Layla Rbiai, 3^e sur la photo

et l'un des premiers pays à avoir inauguré des CEF devenus Espaces Campus France...

Layla Rbiai : Sur le papier, cela semble apporter un mieux, mais de fait le processus pour étudier en France continue d'être lourd et long. Le contrôle systématique du niveau de langue par les CEF me semble être une barrière. Je connais de nombreux étudiants venus sans maîtriser le français qui ont réussi brillamment. Pour les filières scientifiques par exemple, où l'on manque d'étudiants, la maîtrise du français n'est pas primordiale, les sciences ont un langage commun. Il faut un certain niveau de vie pour avoir fréquenté le lycée français ou l'Alliance Française. Cela cible un public déjà privilégié. Le contingent qui pourra étudier en France sera l'élite, une petite minorité.

▼
Je ne veux pas qu'à l'avenir
on conditionne mon arrivée
en France au fait de m'inscrire
dans un cursus d'infirmière
▲

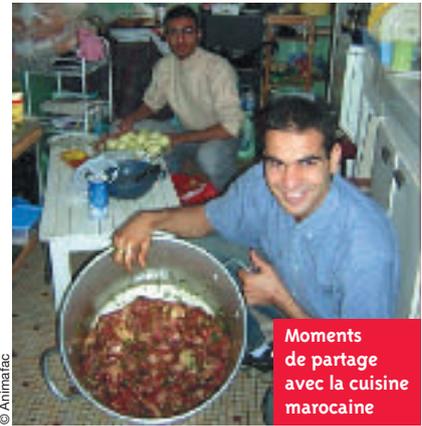
A. L. : *Quelles évolutions vois-tu entre l'avant et l'après ECF ?*

L. R. : Pour les étudiants qui venaient avant, sans utiliser les passe-droits réservés aux mieux placés, c'était long et difficile. Mais une fois passé les barrières, ils pouvaient étudier en France, malgré leur origine modeste. Par ailleurs, on peut se demander si la sélection sera faite sur des critères objectifs. Aujourd'hui, ceux qui ne s'inscrivent pas par le biais du CEF sont exclus de nombreuses facilités. Ils n'ont pas accès au titre de séjour de plein droit par exemple. En préfecture, c'est presque si on ne demande pas à l'étudiant de refaire l'aller-retour pour repasser par le CEF : une procédure plus longue et très dissuasive. Je vois donc dans ce système une volonté de standardiser, pas une amélioration.

A. L. : *Quels échos les étudiants de ton entourage étant passés par un CEF t'ont-ils transmis ?*

L. R. : Avant, en te débrouillant par toi-même depuis l'étranger, tu arrivais à être là pour la rentrée, dès septembre. Au Maghreb, un étudiant qu'on a aidé nous disait que toute sa promotion avait postulé au CEF pour étudier en France. Certains se sont désistés parce que le tunnel administratif leur semblait trop long. Lui est arrivé en novembre. Il a raté le premier semestre. On a bataillé pour lui trouver une autre formation, et en deuxième année il a pu intégrer le cursus qu'il avait choisi au départ. Mais il a quand même perdu un an.

A. L. : *C'est pourtant exactement le contraire que vise la procédure dématérialisée, censée gagner du temps...*



Moments de partage avec la cuisine marocaine

L. R. : Avec internet la saisie est plus rapide, pas forcément le traitement des dossiers ! C'est alléchant sur le papier mais loin d'être calé en pratique. À l'heure actuelle j'y vois juste un outil pour contrôler les flux.

A. L. : *Tu y vois en d'autres termes un rouage de l'immigration choisie ?*

L. R. : J'y vois un outil pour un ciblage fin des besoins de formation ou de main-d'œuvre en France. Or je ne veux pas qu'à l'avenir on conditionne mon arrivée en France au fait de m'inscrire dans un cursus d'infirmière, alors que mon projet est autre, tout ça parce que la France manque d'infirmières ! Je n'ai pas envie d'être obligée de rentrer dans une case, faute de quoi je n'aurais aucune chance de mener à bien des études en France. Les universités craignent aussi qu'une telle politique de quotas sectoriels les hiérarchise et remette en

▼
J'ai peur que ce système
ne soit qu'un espace
qui va favoriser
la fuite des cerveaux !
▲

cause leur autonomie. Ce qui m'inquiète, c'est le dépouillement des intellectuels et des cadres de nos pays par les politiques de type « immigration choisie » des pays du Nord.

A. L. : *L'Espace campus France peut aussi être imaginé pour le codéveloppement et l'aide au retour des diplômés : l'ECF du Sénégal pourrait par exemple faire facilement parvenir à tous les étudiants sénégalais en master 2 en France des offres d'emploi au Sénégal...* ►►



Sortie en forêt près de Caen

► L. R. : D'accord, mais comment va se faire cette aide au retour? Le Mali n'aura peut-être pas autant d'offres à faire valoir que le Gabon. Les pays attractifs vont bénéficier du retour des diplômés, les autres pas. Du point de vue de la France, l'aide au retour n'est intéressante que si elle se fait sur les postes, secteurs et fonctions pour lesquels elle ne souffre pas d'un manque criant. Or l'inscription des étudiants étrangers en

France semble déjà se faire de façon privilégiée dans les filières universitaires qui manquent d'effectifs¹. Ces mêmes filières qui pâtissent d'un déficit de main-d'œuvre sur le marché du travail. ●

(1) Extraits d'interviews de l'été 2007 publiés avec l'aimable autorisation d'Animafac.

(2) Observatoire Régional des Études Supérieures du Nord-Pas-de-Calais.

(3) Le Gabon a signé un partenariat avec le CROUS pour la gestion de ses boursiers et le Consulat du Sénégal à Lille accompagne ses ressortissants.
(4) L'école de commerce de Dunkerque compte pour sa filière « achats » sur des effectifs dont la moitié sont des étudiants étrangers. Avant la fin de leur formation, tous ou presque étaient embauchés en CDI dans des entreprises françaises. Où est l'aide au retour?

En savoir plus : <http://www.aemci4.fr>

Le visa pour études : un parcours semé d'embûches

→ par Serge Slama, juriste à l'Université d'Évry Val d'Essonne.
Propos recueillis par Gérard Lauton



Poursuivre ses études en France suppose de gagner la course d'obstacles à laquelle est souvent confronté l'étudiant étranger. L'action collective peut s'avérer précieuse pour avoir gain de cause.



Gérard Lauton : *Quel regard l'accompagnement de jeunes étrangers dans leurs démarches administratives permet-il de porter sur leurs projets d'études en France ?*

Serge Slama : Le jeune étranger est attiré par l'université française qui offre, sans coûts prohibitifs, un accès à des cursus diversifiés et à des diplômes reconnus, même si certains parcours lui sont de fait fermés. Mais il est souvent confronté à pas mal de difficultés pour mener des études en France. En dépit du discours officiel, c'est un parcours semé d'embûches. Particulièrement pour le titre de séjour à obtenir ou à renouveler, même s'il existe des catégories « favorisées » sur ce plan.

On note deux types de profil. D'une part, l'étudiant en « M. » ou « D » qui vient accomplir une première expérience professionnelle avant de repartir vers d'autres contrées. D'autre part, le jeune issu de l'immigration ayant quelque attache en France, avec souvent un parcours d'études réussi en lycée jusqu'à un bac français, mais qui, devenu majeur, se heurte à un refus de visa pour études, ses attaches familiales en France (oncle, tante...) étant jugées insuffisantes... Souvent francophone, ce jeune ressemble beaucoup à un étudiant français, sauf que son cas de figure n'est pas reconnu. Faute de pouvoir changer de statut¹, il est exposé à une « OQTF² ». C'est donc aux deux bouts de la chaîne qu'il y a problème.



G. L. : *Pouvez-vous citer des exemples d'intervention visant à résoudre des situations liées au refus de visa pour études ?*

S. Slama : Reprenons le cas du primo-entrant issu de l'immigration logeant chez un proche, mais qui cependant ne relève pas du regroupement familial : son cas n'est pas couvert par les textes. C'est la mobilisation associative qui peut permettre d'obtenir une régularisation par la préfecture. À l'autre bout, certains sont dans un parcours d'études longues et leur titre de séjour devient subitement caduc (« non-réalité » des études...). Je connais le cas d'un étudiant en France depuis dix ans, marié à une Française, lauréat d'un diplôme d'ingénieur

avec une promesse d'embauche dans un secteur où l'on a besoin de main-d'œuvre. Il s'est pourtant vu notifier une OQTF... Singulier décalage entre ce que l'on vit au jour le jour et le discours officiel ! Un mouvement comme le RUSF³ offre une défense

efficace par sa présence sur le terrain et son expérience. Son guide mentionne notamment le nombre d'heures de travail salarié (964 h/an) avec un visa pour études, et des conseils sur le changement de statut en fin d'études. En tout cas, c'est sur la mobilisation des étudiants et personnels de l'université que reposent les chances d'aboutir.

G. L. : *Comment la défense de cas individuels peut-elle contribuer à écartier les idées*

fausses et à faire changer les mentalités et les pratiques ?

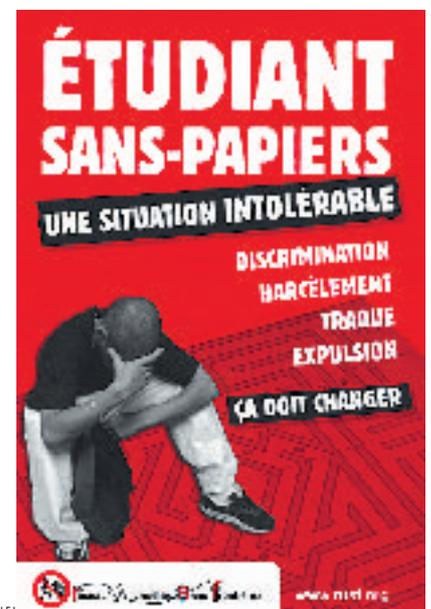
S. Slama : Dans mon secteur, les collègues affichent couramment des opinions favorables à un contrôle strict de l'immigration. Mais dès lors qu'un de leurs étudiants inquiété sur son titre de séjour vient les solliciter, ils sont les premiers à intervenir pour le défendre. Il y a un décalage entre la part de l'idéologie et la réalité vécue du jeune que l'on connaît, qui est présent et veut rester pour réussir. Cette défense concrète est très importante à l'université, de même qu'avec le RESF dans le secteur scolaire. Une solidarité se crée naturellement lorsqu'on peut mettre un nom et un visage sur l'étudiant dont le séjour est remis en cause. ●

(1) Visa de court séjour (comme mineur) puis visa de long séjour une fois devenu majeur.

(2) Obligation de quitter le territoire français.

(3) Réseau Université Sans Frontières : <http://rusf.org>

Une solidarité se crée naturellement lorsqu'on peut mettre un nom et un visage sur l'étudiant dont le séjour est remis en cause



Et si l'on parlait des dérives de l'accueil...

→ par Chantal Forestal, présidente du Collectif national FLE-FLS¹

L'ouverture de la Chine et son marché du travail poussent ses jeunes à s'expatrier pour études. Mais des organismes français sans scrupule, le plus souvent officiels, n'y voient qu'une manne financière : tarifs exorbitants et accueil affligeant.

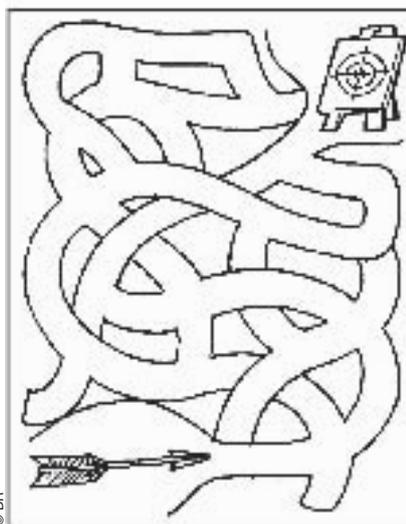
Au-delà des cas de maltraitance relatés par deux témoignages d'enseignants spécialisés en FLE² sur l'accueil de groupes d'étudiants étrangers, il y a partout la charge de travail qui se diversifie et explose au fil des restructurations. Travailler encore plus, toujours dans l'urgence, au risque de ne plus pouvoir accueillir, accompagner et former au mieux les étudiants chinois, européens... ayant choisi la France et non l'Allemagne, l'Angleterre ou les USA.

François, enseignant-formateur diplômé en FLE

J'ai vécu dix ans d'évolution de l'accueil et du « service » offerts aux étudiants chinois à l'Université de Margoulien³.

L'accueil... En février 1999, a débarqué à la gare le premier groupe après une vingtaine d'heures de voyage, bien plus encore pour ceux venant de provinces chinoises reculées. À la hâte et dans l'improvisation, j'ai pallié avec une collègue la déshydratation et la fatigue qui les submergeaient, avec quelques verres d'eau du robinet... Par la suite, si les verres d'eau étaient prévus à l'avance, il n'y a jamais eu un quelconque accueil digne de ce nom – une petite collation me semblait devoir être le minimum. L'université se retranchait avec aisance derrière le « pot » annuel offert par la mairie aux étudiants étrangers de la ville. Cela évite les frais... Objectif phare : augmenter les frais de scolarité... mais les sommes allouées à la pédagogie n'ont cessé de chuter. Au début, on demandait des moyens : manuels, enregistrements... mais très vite cela devint « trop cher ». Les frais (scolarité uniquement) qui étaient de 10 000 FF (1 500 €) ont triplé... sans que les salaires des formateurs n'augmentent d'un centime ; 50 % d'entre eux ont été remerciés et remplacés par d'autres encore moins payés !

Le personnel « trésorier » n'hésitait pas à perturber les cours pour sommer des étudiants d'aller « au bureau » (SRI⁴) déposer leur chèque, après quoi ils devenaient gênants et préféraient s'adresser à l'enseignant pour leurs démarches, vu leur hantise du rudoïement et du tutoiement hautain qui les attendait au SRI. Les arrivants du 2^e semestre se retrouvaient



Un parcours incertain pour des finalités douteuses

dans les mêmes groupes que ceux d'octobre (à eux de s'adapter !) : mêmes frais de scolarité, moitié moins de cours !

Il a fallu s'occuper d'une tentative de suicide – *chacun fait bien sa petite dépression*, m'a-t-

on dit –, et agir pour que le service spoliateur résolve les difficultés financières de l'un, l'expulsion de son logement d'une autre. Car l'hébergement n'était pas inclus dans les frais.

Dans le « package » (vive l'anglicisme en FLE...), un « suivi » en 2^e année où, après une « mise à niveau en

langue », ils se retrouvaient sur les mêmes bancs que leurs homologues français, pour environ 8 000 FF (1 200 €) il y a six ans. Si certains ont eu droit à un tuteur, d'autres non. Allant souvent au SRI pour exiger ce tuteur ou le remboursement des sommes indûment perçues, ils étaient mis à la porte du bureau... La totalité du package était due même sans service rendu.

Ils me faisaient souvent part de leur colère et de leur honte à l'idée de dire à leurs parents qui se privaient pour eux, que ces 8 000 FF avaient été versés en pure perte.

J'en parle au passé car, devenu trop embarrassant (ancienneté donnant droit à intégration) et trop cher (*sic* ! – pas un centime de plus en

dix ans), j'ai été non pas remercié, mais convoqué dans un bureau pour, après une bonne heure d'insultes, être viré !

Les conditions de travail des formateurs, le mépris de ce travail et d'eux-mêmes, l'insécurité permanente, sont des facteurs aggravants dans l'accueil des étudiants. Comment être disponible et efficace face aux obstacles quotidiens dus à la seule cupidité de quelques-uns... Les effectifs ont décliné. Je m'en suis étonné auprès de ceux qui plusieurs fois par an font la tournée en Chine (parfois à six) pour « recruter ». Ils ont dit se heurter à la barrière de la langue, alors qu'exercent chez nous les traducteurs officiels des auteurs chinois contemporains. On m'a dit aussi la perte d'intérêt des jeunes Chinois pour l'étude de notre langue... Coup de pied de l'âne : j'apprends par la presse que le siège parisien d'un parti politique français est racheté par une université de Shanghai qui entend y maîtriser la formation de ses étudiants de la filière « Français »...

Où sont la compétence et l'éthique en pareil cas ? Quid du rayonnement de notre langue et de notre culture ?

Eva, enseignante-formatrice pour une classe de Chinois entrant à l'université

Une fois la confiance installée, les langues se sont déliées. Un missionnaire du SRI leur avait promis en Chine des cours en classe multiculturelle, sachant que ce ne serait pas le cas. Ils se sont sentis floués. Ils ont aussi pointé les défaillances d'organismes français bien connus à qui ils avaient pourtant payé le prix fort sans les prestations annoncées en retour. Quid de ce D.U.⁵ onéreux, de moindre qualité et dédié aux Asiatiques, où le FLE est dispensé par un organisme au mépris des spécificités linguistiques et culturelles ? Tous sont repartis sans diplôme. Des lettres étaient envoyées avec célérité aux absents, par une secrétaire ouvertement xénophobe, menaçant d'avertir la préfecture « avec toutes les conséquences sur votre titre de séjour ». J'ai pris le parti de les noter tous présents. ●

(1) FLE : Français langue étrangère ; FLS : Français langue seconde.

(2) Souvent externalisés ou remplacés par des stagiaires de Master en France et à l'étranger.

(3) Les noms ont été changés.

(4) SRI : Service des Relations Internationales.

(5) Diplôme d'université.

Augmenter les frais de scolarité... mais les sommes allouées à la pédagogie n'ont cessé de chuter

Qui veut chasser des millions ?

→ par Didier Chamma
MCF chimie, Perpignan

Tout en formulant des constats sur la dévalorisation des carrières et des propositions pour y remédier, les rapports Schwartz et Hoffmann préconisent un éclatement des statuts nationaux sous l'effet de l'individualisation et de la concurrence.

Connaissant l'actuel contexte des finances publiques rétrécies, on peut s'étonner que les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche soient confortés dans leur aspiration à « gagner plus », à tous les niveaux depuis les revendications vivaces des syndicats jusqu'au chef de l'État⁽¹⁾, en passant par l'Académie des sciences dont le « comité secret » vient d'adopter l'édifiant rapport de son président Jules Hoffmann⁽²⁾. Terminée l'autocensure des discussions-devant-la-machine-à-café, nous voulons gagner plus ! Mais le miracle de la croissance pour tous n'aura pas lieu. Certes les rapports Hoffmann et Schwartz⁽³⁾ réclament avec force une augmentation substantielle – non chiffrée – des moyens financiers dévolus aux établissements en matière de personnels. Certes l'amélioration des conditions de reclassement et la prise en compte de l'ancienneté des années (post-)doctorales devraient permettre de relever le salaire initial, si toutefois le ministère juge bon de suivre ces recommandations. Pour la suite, il vous faudra faire preuve... d'excellence, mais surtout retrouver le caractère atavique du chasseur car il vous faudra pour « gagner plus » chasser le capital sur ses terres, c'est-à-dire dans les poches de vos collègues, vous savez bien, ceux qui sont en récession professionnelle et profitent indûment de primes ou de services d'enseignement limités à 192 heures.

TOUT CHASSEUR (SE) SACHANT CHASSÉ...

192 heures, c'est ce qu'il resterait aux enseignants-chercheurs comme référence statutaire, un pivot autour duquel seraient modulés leurs services, mais qui constituerait toujours la base de dotation des établissements. Ainsi ces derniers ne pourraient diminuer la charge d'enseignement de leurs personnels, à moyens constants, qu'en l'augmentant d'autant pour certains d'entre eux... peut-être vous ?

Les auteurs des deux rapports, sans remettre en cause frontalement le caractère national des statuts des chercheurs et enseignants-chercheurs, se prennent les pieds dans l'autonomie des établis-

sements en proposant d'accréditer les procédures – forcément locales – de gestion des carrières par des instances nationales, l'AERES le plus souvent, parfois des « comités » *ad hoc* aux contours indéfinis. Le souhait affiché d'une « harmonisation » nationale cache aussi mal que possible une vision localiste et discrétionnaire des aspects statutaires. Vive la mise en concurrence, libre et non faussée bien entendu !

▼
Le souhait affiché
d'une « harmonisation »
nationale cache une vision
localiste et discrétionnaire
des aspects statutaires
▲

CHASSEURS DE PRIME

Cette individualisation ne couvre pas seulement la modulation des services. Les deux rapports proposent de manière complémentaire l'instauration d'un régime indemnitaire de grande amplitude. Les « meilleurs » d'entre nous pourront voir leur salaire multiplié par deux et cumuler une PEDR elle aussi doublée. *A contrario*, que vous soyez classé non-publiant – à l'aune des critères emportée-pièce de l'AERES – ou mauvais enseignant par vos étudiants, et l'institution pourra vous « proposer » un temps partiel.

CHASSE AU COLLET

Attraper « les bons chercheurs », les « excellents » qui ont du « talent », telle ne sera pas la mission des établissements.



© Joachim von Sandrart

S'appuyant sur l'évaluation locale de l'enseignement et de l'investissement dans les tâches administratives (*sic*), il leur faudra adapter la maille du collet à superlatif : la quotité des « plus performants », des « meilleurs d'entre-[nous] » n'est estimée qu'à 20 % des effectifs⁽²⁾ ! Les établissements se verraient ainsi attribuer les prérogatives actuelles du CNU (attribution des CRCT, octroi des promotions), ce dernier prenant en charge l'évaluation récurrente de la seule mission de recherche. Dénaturé par un nouveau mode d'élection qui introduirait la possibilité de panachage, le CNU dans sa version actuelle est implicitement désigné, malgré ses défauts évidents, comme l'un des derniers remparts (syndical) à abattre.

Si la procédure de qualification n'est pas remise en cause, son contournement est au programme. Au motif de rendre « plus autonomes » les jeunes chercheurs, les établissements auraient la possibilité accrue de leur proposer des contrats précaires de 3 à 5 ans. « Très bien rémunérés », ceux-ci reviendraient à des chercheurs qui « n'envisagent pas de faire une carrière à vie dans une université ou un organisme de recherche français ». Faut-il comprendre que ceux dont la vocation est d'intégrer le service public d'enseignement supérieur et de recherche doivent nécessairement être punis d'un salaire aussi médiocre que le niveau de leur ambition ?

Reçus le 5 septembre par le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, les syndicats de la FSU, invités à réagir aux propositions Schwartz et Hoffmann, ont pu constater l'absence de volonté d'ouvrir de réelles négociations. Annonces attendues le 18 septembre ? *Taïau, Taïau !* ●

(1) Discours d'Orsay, 28 janvier 2008, remise du Nobel de physique à Albert Fert.

(2) rapport de l'Académie des Sciences sur l'Attractivité des carrières de la recherche – juillet 2008. <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=3525>

(3) Commission Schwartz de « réflexion sur l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur » – rapport à la ministre de l'ESR – juillet 2008. <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?ndoc=3524>.

Proposer pour peser → par François Bouillon

Les États Généraux de la formation des enseignants du 4 octobre à l'université Paris 12 doivent avoir pour objectif de construire des propositions rassemblant largement les acteurs de cette formation. Le SNESUP y travaille résolument.

S'OPPOSER ET PROPOSER

Les annonces du gouvernement du début de l'été concernant l'évolution de la formation et des maîtres voire des IUFM ont suscité beaucoup d'inquiétudes.

Dans des conditions fort difficiles, les personnels se sont mobilisés sous des formes diverses. En leur cœur, ces mobilisations avaient une double exigence : demande d'un autre calendrier de réforme que celui proposé par le gouvernement et refus du *statu quo*.

La revendication d'un « moratoire » portait cette dernière exigence. Il faut mettre au crédit de ces actions le fait que le gouvernement, qui avait annoncé sa volonté d'aller très vite et de mettre en œuvre ses réformes avant le 14 juillet, les a repoussées à plus tard, à commencer par la réforme des concours prévue en 2009 voire en 2010 !

Nous avons gagné du temps mais il n'y a toujours pas de calendrier négocié et de négociation effective et prévue avec les représentants des personnels. C'est pourquoi, il est important de prendre en cette rentrée de nouvelles initiatives. Avec d'autres, le SNESUP les construit avec un premier rendez-vous important : les États Généraux de la formation des enseignants du 4 octobre, à la Sorbonne. S'opposer aux régressions c'est-à-dire à la



© Didier Chamma

Pour nécessaire que cela soit, s'opposer n'est pas suffisant : il nous faut proposer aujourd'hui des solutions innovantes qui donnent tout leur sens à l'élévation au master du niveau de formation universitaire des enseignants. Solutions qui harmonisent les cursus universitaires et les cursus-IUFM d'une part et qui, d'autre part, proposent des évolutions significatives de l'architecture et des épreuves des concours de recrutement au métier d'enseignant.

TROIS ARCHITECTURES

Pour s'en tenir à la seule architecture il y a, c'est entendu, trois possibilités. Soit l'on recrute juste après la licence pour entrer dans une formation professionnelle très spécifique ; soit l'on recrute par un concours en deux parties (la première d'admissibilité à prépondérance disciplinaire à l'issue de M1, la deuxième à prépondérance professionnelle à l'issue de M2) ; soit l'on recrute sur la base du master, à l'issue de M2, par un concours intégrant toutes les dimensions de la professionnalité : disciplinaire, pédagogique, didactique (y compris le mémoire professionnel voire la validation du stage en responsabilité).

Chaque solution a ses forces et ses faiblesses. À notre sens l'heure est à la recherche d'un consensus rassemblant dans l'unité les forces progressistes. Consensus qui soit la synthèse ambitieuse de toutes les contraintes : éléva-

tion du niveau de formation universitaire ; identité forte d'une filière de formation des enseignants sous l'égide des IUFM comme école interne des universités ; allocations d'IUFM assurant la démocratisation des recrutements et permettant à un nombre important d'étudiants de préparer, dans l'égalité des conditions, toutes les épreuves des concours ; rénovation des concours pour permettre d'évaluer toutes les dimensions nécessaires pour devenir un professeur du premier ou du second degré ; insertion progressive dans le métier... Les États généraux du 4 octobre à la Sorbonne devraient avoir pour objectif d'arriver à ce consensus afin de peser fort sur les choix gouvernementaux. Cette recherche de consensus doit se faire sans *a priori*. Ainsi, par exemple, la CPU et la CDIUFM viennent de proposer que toutes les universités devront proposer des masters « à caractère enseignant » ayant quatre volets : disciplinaire, didactique, épistémologique et professionnel. Masters incluant des stages obligatoires. C'est naturellement un pas en avant significatif. Reste à articuler cette proposition avec les épreuves et l'architecture des concours. Dans le cadre de la préparation des États Généraux et dans le mouvement qu'ils impulseront, le SNESUP prendra toute sa part dans cette construction collective d'un nouveau contrat pour la formation des maîtres. ●

▼
Il est important
de prendre en cette rentrée
de nouvelles initiatives
▲

dilution de la filière de formation des enseignants était et est toujours le premier impératif. L'intégration pleine et entière des IUFM dans les universités doit promouvoir une nouvelle identité forte de cette formation au sein des universités. Elle doit traduire l'exigence d'une formation professionnelle intégrale – disciplinaire, pédagogique, didactique – à l'exercice d'un métier qui suppose un apprentissage méthodique. Enseigner, en effet, est un métier qui s'apprend.

La vague « B » d'habilitation au CNESER → par Stéphane Tassel, élu SNESUP au CNESER

L'examen en CNESER des projets de maquettes de licences est tributaire d'un processus d'évaluation et de négociation préalable, opaque et discrétionnaire.

Examinée tardivement dans des conditions ardues jusqu'au 21 juillet, la vague « B » a subi le même traitement que la vague « A » avec les mêmes mots-clés (*resserrement de l'offre, harmonisation des intitulés mutualisation et cohabilitation*) dont l'usage prosélyte peut masquer l'appauvrissement de l'offre et de son affichage au détriment du service public et de ses publics variés.

Ainsi, à la place des intitulés « lettres classiques » et « lettres modernes » proposés par la DGES, c'est « lettres » qui a été imposé presque partout, suscitant un certain malaise. Nous demandons l'élaboration concertée avec la communauté universitaire sous l'égide du CNESER d'une nomenclature fondée sur les richesses de l'uni-

versité et adaptée à la diversité des publics. Dans la vague « A », nous avons déploré la mise en berne de la technologie en licence, la DGES ayant refusé des mentions STPI ou SPI¹. Notre action, notamment au sein du Comité de suivi licence, a contribué à réhabiliter de nombreuses mentions SPI, dont il faudra analyser si le caractère pluridisciplinaire intrinsèque est réel ou réduit à un effet d'affichage. Cette vague a inauguré les évaluations de l'AERES via la DGES qui est loin de les suivre « à la lettre ». Il y a des écarts importants entre les positions de l'Agence et de la DGES... Les élus du CNESER sont tenus à l'écart des attendus de ces négociations. Il y a aussi une déconnexion entre diplômés habilités et moyens alloués : s'il

y a des « ressources propres », on pourra ouvrir le cursus... Aux établissements de prendre leurs « leurs responsabilités » pour trouver les moyens afférents ! Le bilan de cette vague (mentions demandées, obtenues... en Licence, en Master) ne nous a pas été donné. Un débat en CNESER doit avoir lieu sur les critères d'évaluation de l'AERES, les rôles respectifs des experts DGES et AERES (en leur présence), les marges de négociations, leurs cohérences... La légitimité de ces évaluations et de leurs usages est liée au rôle central que doit avoir l'instance nationale de régulation qu'est le CNESER. ●

1. Sciences (et Technologie) pour l'Ingénieur.

Porter la recherche au cœur des missions du supérieur → par Jean Fabbri, Sylvie Pittia, Marc Neveu

Menaçant l'ensemble de la recherche, on trouve dans les projets gouvernementaux la révision des décrets statutaires relatifs aux obligations de service, conditions de travail et de rémunérations des enseignants-chercheurs.

La fin de l'année universitaire 2007-2008 a été marquée par l'importante mobilisation des chercheurs et des enseignants-chercheurs contre les projets de démantèlement du CNRS, contre les visions utilitaristes en œuvre à l'INSERM. Les manifestations, occupations du siège du CNRS ont amené le gouvernement à reculer sur plusieurs choix et sur le calendrier. Ce premier succès en juillet s'appuyait aussi sur la détermination exprimée par les universitaires lors des élections dans les CA des universités, pour la défense du service public, pour mettre en échec les visions technocratiques et managériales de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet été,

le ministère a avancé d'autres pions dans sa volonté de pilotage étroit de la recherche. Les annonces budgétaires concernant la nouvelle augmentation du crédit impôt recherche, relatives à l'ANR, comme la pression sur l'emploi public, vont dans ce sens. Il en est de même de la volonté exprimée par la

ministre de casser encore plus les instances collectives, collégiales et représentatives de prospective scientifique. Non contente d'avoir limité le rôle du CSRT, d'ignorer un haut conseil, (issu du pacte Recherche), la ministre envisage la constitution d'un nouveau comité exclusivement composé de « sommités scientifiques » ou politiques, nommées pour déterminer les thématiques de recherche « pertinentes » et finançables.

Ce mépris de la richesse de la réflexion prospective émanant de la communauté scientifique comme des rythmes propres de la recherche est lourd de sens.

Menaçant l'ensemble de la recherche, on trouve aussi dans les projets gouvernementaux imminents la révision des décrets statutaires relatifs aux obligations de service, conditions de travail et de rémunérations des enseignants-chercheurs. Dans la logique d'économies budgétaires, inscrite dans le très court terme, il s'agit d'alourdir la charge de tra-

vail en présence des étudiants du plus grand nombre des collègues. Cette mesure est cohérente avec une forme de spécialisation des établissements qui vise à concentrer sur une dizaine d'entre eux seulement l'ensemble des missions, en particulier de recherche, des universités. Lors de la vague B de contractualisation, nombre de collègues ont été stigmatisés dans leur travail, classés arbitrairement comme « non-publiants » sur la base d'évaluations tronquées, non-contradictoires ; des équipes ont été sévèrement notées là aussi sans pouvoir contre-argumenter ni faire valoir les prises de risque scientifiques. La prochaine contractualisation ne doit pas donner lieu à des injustices aussi flagrantes, voire à des règlements de compte, condamnant non seulement des laboratoires mais aussi l'existence même de la diversité des champs de recherche dans les établissements. Une refonte des conditions d'évaluation est urgente.

Avec nos collègues chercheurs, avec l'ensemble des personnels universitaires et les étudiants, l'urgence d'une riposte solidaire et cohérente des acteurs de la recherche s'impose. ●

▲

Dans la logique d'économies budgétaires, inscrite dans le très court terme, il s'agit d'alourdir la charge de travail en présence des étudiants du plus grand nombre des collègues

▲

ENTRETIEN AVEC **Aurélie Trouvé** **Coprésidente d'ATTAC**

Engagée dans une nouvelle période de sa jeune histoire, l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC) ouvre de nouvelles perspectives à son travail d'éducation populaire.

Jean Fabbri : Avant d'être coprésidente d'ATTAC, tu es enseignante-chercheur en économie dans une école d'ingénieur agronome. Peux-tu nous dire la solidarité de ces deux formes d'engagement professionnel et citoyen ?

Aurélie Trouvé : Le partage des savoirs et l'analyse des mécanismes économiques et sociaux sont indispensables pour comprendre un monde de plus en plus complexe. À l'heure des crises globales, financière, sociale, écologique et alimentaire, comment faire en sorte qu'une majorité de citoyens en décryptent les raisons et les conséquences ? Comment faire comprendre les impasses de l'hégémonie du capitalisme financier et les alternatives possibles ? Ce sont ces questions qui amènent Attac à se définir avant tout comme une association d'éducation populaire tournée vers l'action.

C'est dans cette perspective également que j'ai choisi le métier d'enseignante-chercheur. Je travaille dans un domaine, l'économie et les politiques agricoles, qui renvoie à un droit humain fondamental : une alimentation suffisante et saine pour tous. Un domaine qui se confronte aux limites écologiques de la planète, aux inégalités croissantes entre le Nord et le Sud, mais aussi aux besoins d'emploi et de développement rural. Or, la libéralisation des marchés agricoles, reflet de rapports de forces dominés par les pays du Nord et les multinationales, est directement responsable de la crise alimentaire mondiale. Même si je distingue mes engagements citoyen et professionnel à beaucoup d'égards, il existe une cohérence forte entre les deux. Ces formes d'engagement me semblent aussi importantes l'une que l'autre.

J. F. : Les médias se font l'écho incessant d'une économie mondialisée, de mondialisation du développement durable. Ces mots-valises, penses-tu qu'ils sont assez nourris et inscrits dans l'enseignement supérieur actuel ?

A. T. : En tant qu'économiste engagée dans un courant hétérodoxe, je ne peux que regretter la place archi-dominante de l'économie néoclassique et de la thèse selon laquelle la libéralisation des marchés ne pourra qu'augmenter le bien-être mondial. La pierre est régulièrement jetée à ceux qui proposent d'autres hypothèses et méthodes et qui suggèrent de replacer, par exemple, les



©DF

▼
La crise financière déclenchée aux États-Unis n'en finit pas de s'étendre et de produire ses dégâts sociaux
▲

rapports de pouvoir et les évolutions historiques au centre de l'analyse économique. Cette absence de pluralité des approches de la mondialisation de l'économie, dans la société comme dans l'enseignement supérieur, nuit à la compréhension de chacun et au débat societal.

Le terme de développement durable a quant à lui été récupéré à presque toutes les sauces, pour servir des intérêts très divers, y compris des activités les plus polluantes. « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins » est un objectif qui, dans la situation de crises globales actuelle, nécessite une rupture radicale des pratiques de production et de consommation et des politiques qui les régulent. Cela suppose une remise en cause profonde du capitalisme financier et de la seule logique de profit qui ravage les ressources naturelles et les acquis sociaux. Le développement durable est donc une question éminemment politique, qui se confronte directement aux rapports de pouvoirs actuels et qui nécessite un débat beaucoup plus nourri et critique.

J. F. : Depuis plus d'un an tu coprésides Attac. Quelles sont les campagnes à venir que mène cette organisation pour laquelle le SNESUP-membre fondateur a toujours eu un regard particulièrement attentif ?

A. T. : Pendant six mois, se déroule la présidence française de l'Union européenne. Nous voulons en faire un moment important de mobilisations contre l'Europe néolibérale et pour l'autre Europe que nous voulons, démocratique, solidaire et écologique. Plusieurs rassemblements unitaires sont prévus, à Annecy les 20 et 21 septembre pour une autre Politique agricole commune, à Paris les 17 et 18 octobre contre l'Europe forteresse et ses décisions honteuses en matière de migrations, à Paris les 29 et 30 novembre pour une Europe qui réponde réellement à la crise écologique et climatique, enfin à Paris en décembre pour une Europe sociale, qui ne détruit pas, mais au contraire renforce les acquis sociaux.

Cela passe avant tout par un minimum démocratique, le respect des « non » irlandais, français et néerlandais : l'Europe ne doit pas se construire dans le dos des peuples. Cette campagne s'appuie sur le travail de plus en plus important réalisé par le réseau des ATTAC d'Europe, notamment suite à la première université d'été des ATTAC d'Europe, début août, qui a réuni plus de 800 participants et près de 30 pays différents.

ATTAC poursuit également son travail d'éducation populaire et de mobilisations pour un désarmement des marchés financiers. Depuis un an, la crise financière déclenchée aux États-Unis n'en finit pas de s'étendre et de produire ses dégâts sociaux. Il est urgent d'imposer des restrictions drastiques à la circulation des capitaux, de taxer toutes les transactions financières, de mettre le système bancaire sous contrôle démocratique, de placer les institutions internationales sous l'égide d'une ONU réformée, de supprimer les paradis fiscaux, d'annuler la dette des pays pauvres et d'assurer à tous les humains l'accès aux biens communs.

Nous continuons également à nous engager dans les mobilisations unitaires contre les OGM en plein champ, et dans celles qui font face aux attaques du gouvernement actuel, contre la fonction publique, le droit du travail, les retraites, les services publics... ●

Inanité des classements d'universités

→ par Jean Fabbri

Le prétendu palmarès des universités mondiales, rendu public il y a quelques semaines par des statisticiens d'une université de Shanghai, est l'objet en France d'un traitement qu'il ne suscite nulle part ailleurs. Valérie Pécresse s'est empressée d'y trouver confirmation des choix gouvernementaux récents (Loi « LRU⁽¹⁾ » du 10 août 2007, promotion de campus d'« excellence »).

Qu'en est-il au fond, au regard des objectifs des universités tels qu'ils sont reconnus et affichés un peu partout dans le monde? Élaborés sur des temps longs multiséculaires, mis à jour dans des échanges internationaux qui sont au fondement même de l'activité scientifique, ceux-ci ne sont sans doute pas assez explicites à l'opinion par la communauté universitaire. Le caractère simpliste d'un classement peut-il rendre compte de ce qui se noue, s'échange, s'élabore, se cristallise dans les études universitaires et la recherche scientifique?

L'histoire des universités européennes depuis le XIII^e siècle fait passer de Bologne à Montpellier, Paris, Berlin, etc., un souffle d'inventivité, un rayonnement qui jamais ne se fige à demeure. Plus près de nous, au XX^e siècle, en physique par exemple, des foyers scientifiques, creusent l'innovation, ont des adresses multiples et pas toujours pérennes. Au-delà du patrimoine matériel et culturel des laboratoires, les dimensions individuelles jouent un rôle indéniable tant dans l'innovation conceptuelle que dans le talent ou non de « faire école ».

Quels sens peuvent bien avoir les palmarès en matière universitaire? Pour l'essentiel, ceux que l'on nous présente reposent sur des indicateurs bibliométriques doublement pervers. D'abord et avant tout car ils sont peu capables de discerner la qualité novatrice du travail publié et mesurent surtout le nombre d'articles. Par cet aspect quantitatif ils poussent à la surpublication (« *publish or perish* » dit-on chez nos voisins) et à la spécialisation stérilisante de collègues en évaluateurs quasi-professionnels (donc exclusifs de leur propre activité de recherche) du niveau des revues. De plus, dans cette logique, l'accès, dont nous devons nous réjouir, de nombreux pays à un développement universitaire conséquent – Chine, Inde, Afrique du Sud... – engage mécaniquement un déclin relatif du nombre de publications recensées dans notre pays qui, cumu-



▼
Des indicateurs
bibliométriques
doublement pervers,
peu capables de discerner
la qualité novatrice
du travail publié
▲

lées, confirment le 12^e rang mondial de la France, à la mesure de son PIB/habitant ou de son potentiel démographique (21^e en 2005). On reste effaré ainsi devant l'une des propositions prioritaires du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche durant la présidence française de l'Union Européenne de s'inscrire dans cette logique simpliste et a-scientifique.

Où et comment se forment des comparaisons pertinentes et fécondes en matière universitaire? Des milliers de jeunes chercheurs dans toutes les disciplines effectuent pour partie, ou en totalité, leur travail de thèse hors de leur pays d'origine. Les jurys de thèse sont très largement internationaux. C'est donc bien au cœur des disciplines dans l'élaboration-diffusion des connaissances qui est l'essence de l'activité universitaire que s'apprécient et se relativisent des thématiques et des productions scientifiques. Rien à voir donc avec une logique de classement. Ce qui peut être comparé, ce sont les budgets des universités, les taux d'encadrement, les

heures d'enseignement dont bénéficient les étudiants, les moyens en bibliothèque, en ressources internet... et là, les comparaisons confirment le recul, malgré le volontarisme affiché par le gouvernement en France de la priorité accordée à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les 900 suppressions d'emplois au budget 2009, dans l'enseignement supérieur et la recherche, signent sans appel une politique anti-scientifique. Une logique de concentration des financements sur une dizaine de sites universitaires, telle qu'elle est mise en œuvre par l'actuel gouvernement affaiblit l'éventail des thématiques, freine l'émergence de recherches totalement novatrices. Des objectifs pertinents scientifiques, physiques et économiques sont ailleurs et complémentaires entre eux : part d'une classe d'âge diplômée du supérieur, valorisation des diplômés universitaires dans l'activité salariée... et encore plus l'enthousiasme des professeurs, des étudiants et de la société tout entière pour cette formidable et dynamique aventure qu'est l'université. ●

1. Libertés, Responsabilités des Universités.

LE SNESUP ET LA FMTS À SARATOV
Lors de la conférence de Saratov (Russie), le SNESUP s'est exprimé en lien avec la FMTS⁽²⁾ sur les réformes imposées à l'enseignement supérieur et à la recherche en France et en Europe. Des exemples d'actions d'envergure ont été cités : le Portugal (défense des services publics) ; la France (contrat de travail, organisation de la recherche et des universités), la Grèce (révision constitutionnelle sur les universités privées), la Grande Bretagne (salaires et maintien de départements de facultés), Italie (statut de permanent réservé aux professeurs), Espagne (Loi Aznar d'organisation régionale des universités). On se bat partout contre l'augmentation des droits d'inscription (recommandée par l'OCDE!).

2. Fédération Mondiale des travailleurs Scientifiques.

Enseigner sur le fil du rasoir

→ par François Bouillon

Palme d'or au Festival de Cannes, *Entre les murs* de Laurent Cantet travestit la réalité pédagogique pour mieux rendre compte de la vérité de l'enseignement dans les classes difficiles. Sa sortie nationale est programmée pour le 24 septembre.

Le 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, le réalisateur du film *Entre les murs*, palme d'or au festival de Cannes 2008, avait convié la presse du monde de l'éducation à une projection en avant-première à Paris. Le mensuel du SNESUP était invité.

Comme tout réalisateur, Laurent Cantet avait le choix entre trois catégories d'images pour monter son film : les images centrées sur les visages des personnages donnant leur pleine mesure aux sentiments et affections qui les traversent ; les images qui donnent à voir les corps entiers des personnages en interaction ou non, proches ou éloignés ; les images qui ouvrent sur de vastes perspectives, des paysages, des horizons.

Hormis quelques séquences du film dans la cour du collège où l'on voit des groupes d'élèves en discussion, jouant au football ou se bousculant, l'essentiel du film est composé par les images des visages des élèves-acteurs et du professeur filmés par trois caméras vidéo dans la classe : une première toujours sur le prof ; une seconde sur l'élève qui était le pivot de la scène qui était tournée et une troisième qui devait capter l'imprévu : une chaise qui est basculée, une fille qui coupe les cheveux de sa copine... Les caméras vidéo étant placées sur le côté de la classe afin de « filmer les cours comme des matches de tennis – ce qui exigeait de mettre le prof et les élèves à égalité », Laurent Cantet dit.

Hormis quelques autres séquences où François Marin, le professeur, est en discussion avec ses collègues dans la salle des profs ou avec le principal dans son bureau, l'essentiel du film est presque un huis clos dans une salle de classe, l'objectif du film étant d'abord « la chronique de la vie d'une classe ». Cependant par la nature des personnages composés, leur origine sociale ou ethnique, *Entre les murs* n'est pas la chronique de l'enfermement dans une école sanctuaire. Au contraire, ce qu'a voulu le réalisateur c'est de « montrer l'école comme une caisse de résonance, un lieu traversé par les turbulences du monde, un microcosme où se jouent concrètement les questions d'égalité ou d'inégalité des chances, de travail et de pouvoir, d'intégration culturelle et sociale, d'exclusion ». *Entre les murs* est-il alors la chronique ordinaire d'une classe ordinaire ? Oui, dans la mesure où la composition socioculturelle de la classe est analogue à beaucoup de classes réputées difficiles. Non, dans la mesure où le dispositif pédagogique, le face-à-face permanent du professeur et des élèves passant par l'unique médium du langage n'est qu'une des situations pédagogiques possibles de la vie d'une classe. Or, comme le dit Laurent Cantet : « Tout le film est ainsi construit autour du langage. J'avais envie de filmer ces joutes oratoires si fréquentes dans une classe... »

Il s'agit bien de joutes oratoires où le professeur assume en permanence la place de celui qui sait. Les élèves ne sont quasiment jamais en situation de recherche individuelle ou collective. Or ce dispositif et cette posture magistrale font que le film se tend de plus en plus au fur et à mesure de son avan-



© Haut et court

cée ; que le maître semble de plus en plus en difficulté ; que le langage, source de paix, devient aussi porteur de beaucoup de violence.

DEUX INCIDENTS

Deux forts incidents révèlent brusquement la vulnérabilité de la position du professeur exposé qu'il est dans cette position maître du sens des mots. Le premier, c'est lorsqu'il introduit la distinction entre langue écrite et langue orale et qu'il se trouve dans l'incapacité de répondre à la question : qu'est-ce qui fait leur différence ? Pris de court il invoque « l'intuition » sans être en mesure de la définir !

Le deuxième incident fait suite à un conseil de classe où il a qualifié l'un de ses élèves, Souleymane, de « limité ». Interpellé par celui-ci en cours pour l'avoir « cassé », François Marin se retourne contre les déléguées de classe pour les accuser d'avoir transmis ces faits. Elles lui rétorquent que c'est leur rôle de déléguées ; acculé le prof les traite de « pétasses » ; la situation dégénère : Souleymane, hors de lui, sort de la classe sans y être invité.

Dans les explications que le professeur donne ensuite aux élèves ou à ses collègues, il est à la limite de la mauvaise foi. En tout état de cause, il dévoile qu'il est vulnérable et faillible. Mais au bout du compte, c'est Souleymane qui trinque en étant exclu définitivement du collège.

Juger *Entre les murs* à l'aune de critères pédagogiques ou éducatifs ne permettrait pas d'en restituer la grandeur. La force du film c'est de transformer les personnalités des élèves et du professeur en des personnages qui ont un « effet de vérité » bien plus réel que le réel ; ainsi Frank (Souleymane dans le film) est dans la vie un garçon très doux, à l'exact opposé de son personnage dans le film. L'« effet de vérité » de ce film c'est de réussir à rendre compte de la vérité du travail actuel de l'enseignant dans beaucoup de classes, à savoir qu'enseigner c'est être sans cesse sur le fil du rasoir. ●

La demande de mort n'est jamais l'ultime liberté' → par Axel Kahn, généticien, président de l'université Paris-Descartes

L'emballage émotionnel sur des cas de fins de vie focalise le débat sur l'euthanasie dans un raccourci qui décrète l'urgence d'en finir. Or, la solidarité trouve son sens en donnant du prix à un sursis dans une prise en charge palliative.

Une personne qui demande à mourir demande quelque chose d'extraordinairement important, qu'il ne faut jamais prendre à la légère. Le plus facile alors, est d'y accéder, éventuellement à la suite d'une procédure. Mais ce n'est pas ce qui permet d'être le plus en phase avec le principe fondamental qu'est la solidarité. Pourquoi? Parce que la revendication principale est de vivre libre et heureux. Si nous voulons vivre libre et heureux, pouvons-nous comprendre que quelqu'un ait l'ultime liberté de vouloir mourir? Cette liberté en est-elle réellement une? Jamais. La personne qui souffre et qui veut mourir est contrainte par la souffrance à ne plus désirer autre chose que mourir, mais qu'est-ce donc que désirer ce qu'on ne peut manquer de vouloir? C'est le contraire d'une liberté. Considérer qu'une personne en souffrance doit trouver en elle-même les conditions et les raisons du pouvoir vivre est illusoire. Sous l'emprise de la contrainte considérable de la douleur, penser qu'une liberté interne puisse s'ex-

primer est une totale illusion. En fait, il faut tordre le cou à l'idée selon laquelle la demande de mort est l'ultime liberté. L'important est de rétablir un choix, calmer la personne qui souffre – il est obs- cène de ne pas calmer une douleur –, essayer de donner un sens au lendemain, et la certitude de la mort le surlendemain ne signifie pas que le lendemain et le surlendemain seront déniés de valeur. Ils peuvent même être les moments les plus importants de la vie d'une personne. La première réponse à apporter à quelqu'un qui veut mourir est donc de voir si on ne peut pas lui donner les raisons de vouloir vivre. C'est le vrai, le premier geste de solidarité. De plus, la liberté est également la liberté de changer d'avis.

Je ne conteste pas que ce soit pour certains cas très rares un échec. Dans les cas où une personne est confrontée à ce qu'elle croit être son devoir d'aider une autre personne à mourir, quelle attitude adopter? La loi Leonetti va très loin, si les médecins l'appliquent. Reste le cas des

personnes qui demandent et réitèrent leur demande d'en finir et que, par solidarité, on aide à le faire. Là, deux attitudes. D'un côté, celle qui consiste à permettre l'exception d'euthanasie, un geste actif dont le but est d'interrompre la vie. De l'autre, celle qui considère que le devoir d'éviter les souffrances rempli, la société n'a pas à transformer en loi tous les désirs individuels mais, qu'en revanche, elle se doit de juger en son âme et conscience les situations individuelles. Il faut alors qu'une personne qui a donné la mort par solidarité, même s'il y a une procédure judiciaire, soit acquittée. Ce qui est toujours le cas, d'ailleurs. ●

(1) Extrait d'un article paru dans la rubrique « Débats » de *L'Humanité* (5 juillet 2008).



BARÈME DES COTISATIONS 2008-2009

Pour ce barème 2008-2009, les cotisations 2007-2008 ont été augmentées de 2,5 % pour tenir partiellement compte de l'inflation, exceptées les cotisations des collègues précaires (CAN du 25/06/08).

Corps/Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés/PLP/PTA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240 €
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistants	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €		
Agrégés/PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF/M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269 €	284 €	297 €	(A1) 323 €	(A2) 332 €	(A3) 354 €			
PR1	297 €	(B1) 354 €	(B2) 368 €	(B3) 388 €	(C1) 408 €	(C2) 421 €	(C3) 426				
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446 €	(D3) 465 €	(E1) 465 €	(E2) 482 €						
Vacataires	36 €	Cotis. hors barème : 0,64 % du traitement brut annuel.									
Lecteurs	63 €	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Alloc. moniteurs ATER	98 €	Retraités : 40 % de cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités).									
		Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices									
		Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à indice de rémunération.									

ATTENTION : COMPTE TENU DES DISPOSITIONS FISCALES, LE COÛT EFFECTIF DE VOTRE COTISATION EST DE 34 % DU VERSEMENT EFFECTUÉ SELON LES INDICATIONS DE LA GRILLE. L'attestation de cotisation vous sera transmise en début 2009 si règlement avant le 31/12/08.



Les dégâts de la politique Sarkozy

→ par Pierre Duhaucourt

La panne de la croissance en France s'explique par l'interaction de facteurs nationaux et internationaux. Elle s'inscrit dans une crise mondiale que la politique Sarkozy exacerbe.

Avant les vacances, le gouvernement s'était permis de tancer l'INSEE, analysant la « baisse de régime » de l'économie française, en l'accusant d'ignorer les prétendus bienfaits des « réformes » du gouvernement. Aujourd'hui, il est contraint de reconnaître que la croissance est en berne : après un second trimestre de croissance négative (-0,3 % pour le PIB), F. Fillon espère au mieux une croissance annuelle de 1 % en 2008 (contre une prévision initiale de 2,5 %), et sans doute inférieure en 2009. Cette situation rend difficile le « bouclage » du budget, malgré les restrictions drastiques dans les dépenses (qui sont au mieux maintenues en volume), et rend peu crédibles les promesses de contenir le déficit. L'inflation dépasse largement le taux annuel de 3 % ; le chômage risque de repasser bientôt au-dessus de 8 %. Tous les moteurs de la croissance sont en panne : la consommation, l'investissement, les échanges extérieurs.

Comment s'articulent les dimensions internationales et intérieures de cette panne ? L'économie mondiale globalisée est aujourd'hui en situation de crise. Les facteurs de cette crise sont multiples et interactifs : déconfiture des « subprimes », dégonflement de la bulle immobilière et restrictions de crédit ; flambée des prix du pétrole et de l'ensemble des matières premières, montée des prix alimentaires et pénuries graves dans les pays les plus pauvres. Les prévisions des organismes internationaux ont été régulièrement révisées à la baisse : l'OCDE prévoit maintenant une croissance moyenne de 1,3 % en 2008 pour la zone euro ; les estimations sont moins pessimistes pour les États-Unis, d'où pourtant est partie la crise financière, ce qui peut s'expliquer à la fois par une « croissance potentielle » plus forte et les effets de la politique de relance américaine.

CONTRADICTIONS

Cette crise internationale doit être surtout analysée – dans une optique structurale – comme conséquence de l'éclate-



La « nouvelle politique » sarkozienne : un douloureux trompe-l'œil

ment de contradictions nouvelles dans la mondialisation : montée des pays émergents et remise en cause de la régulation commerciale et financière, évolution de la division internationale du travail pesant sur l'évolution et la structure de l'emploi dans les pays développés, nécessité d'économiser l'énergie, d'en trouver de nouvelles sources et de faire face au changement climatique, et plus généralement aux exigences d'un développement durable. Ces dernières peuvent permettre le développement d'activités nouvelles et des créations

▼
Les « réformes » Sarkozy sont inefficaces et injustes
 ▲

d'emplois : c'est l'espoir que pourrait engendrer une réelle mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement.

Dans ce contexte, la France continue d'être en dessous de la moyenne européenne en matière de croissance et de taux d'emploi, et cette situation défavorable est accentuée par l'aggravation de son déficit extérieur. Les « réformes » qui s'accumulent depuis un an, visant à « flexibiliser » le marché du travail et à « libérer » l'économie sont, dans le long terme, inefficaces et injustes : elles détruisent les solidarités et les droits sociaux. Un exemple est la démolition sans concertation des 35 heures accompagnant une loi censée promouvoir le dialogue social. La fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC va de pair avec l'obligation imposée aux chômeurs d'accepter des « offres raisonnables d'emploi » signifiant d'importants déclassements. De nouvelles menaces sur le droit à la santé s'ajoutent aux dégradations programmées des

retraites. Les missions de service public sont compromises par la RGPP (« révision générale des politiques publiques », qui ne vise en fait qu'à rationner les dépenses), les privatisations et les suppressions aveugles de postes de fonctionnaires (30 000 en 2009, dont 13 500 d'enseignants, auxquels d'ajoutent 900 dans l'enseignement supérieur et la recherche). Leur effet conjoncturel est clairement négatif, et réalise l'inverse du « choc de confiance » que prétendait provoquer N. Sarkozy. La loi TEPA, qui a inauguré sa « nouvelle politique », favorise ceux qui ont déjà un emploi et à qui sont proposées des heures supplémentaires, mais elle pèse sur le taux moyen de salaire et comprime les embauches. En même temps, le paquet fiscal qu'elle comporte bénéficie aux catégories les plus riches et assèche les recettes publiques. Son coût (15 milliards en année pleine) prive la France des marges de manœuvre budgétaires dont disposent d'autres pays. La mise en œuvre du revenu de solidarité active pourrait signifier un progrès par rapport au RMI, en encourageant la reprise d'activité, si elle ne s'intégrait pas dans un contexte d'ensemble qui pèse sur les créations d'emploi et développe les bas salaires. Le dispositif retenu encourage les temps partiels, et – dans la mesure où est maintenu le bouclier fiscal – son financement par les « revenus du capital » ne sera supporté que par les « classes moyennes ». Ces contradictions révèlent la nécessité de revoir et de revaloriser l'ensemble des aides sociales, et de procéder à une « révision générale » des prélèvements obligatoires. ●

Hyperplanning 2008

les raisons de son succès

Raison n°1

Il fait l'emploi du temps

avec ou sans vous !

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'opérateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

Raison n°2

Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate

En monoposte comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont à l'origine de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning annuel en France.

Raison n°3

Il tient tout le monde informé

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible en impression.

Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur internet.

Raison n°4

Il est ouvert à tous, à chacun selon ses droits

En réseau, la gestion des droits d'utilisateurs d'Hyperplanning permet à chacun de travailler selon les autorisations qui lui sont allouées.

Raison n°5

Il résout tous les problèmes de salles

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

Raison n°6

Il rend compte du travail effectué

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning calcule, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

Raison n°7

Il communique avec d'autres logiciels...

Pour importer ou exporter des données sous un format texte. Un simple copier/coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du service Web livré avec Hyperplanning.

Raison n°8

... et avec votre E.N.T.

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre ENT de deux manières : au travers d'un serveur CAS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.

...



HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM

Site : <http://www.index-education.com>